

## Procédure de signature électronique des documents conclus en conciliation



### Contexte

La signature électronique est implantée au Tribunal administratif du travail afin de simplifier la signature des documents par les parties. Le service choisi par le Tribunal est ConsignO Cloud de la firme Notarius, lequel offre de façon sécuritaire toutes les facilités de transmission et de suivi d'un document devant être signé. Cette nouveauté accélérera la finalisation des dossiers et permettra au Tribunal d'accroître son efficacité. Bien que la pandémie de la COVID-19 ait contribué à l'implantation de ce mode de fonctionnement, le virage était nécessaire afin d'optimiser les délais de traitement des dossiers, qui constituent un enjeu important autant pour le Tribunal que pour les parties.

### Mise en place

En juin 2020, le Tribunal entame l'implantation du service de signature électronique et transmet ses premiers projets de signature via la plateforme ConsignO Cloud. Les conciliateurs et le personnel de soutien sont formés graduellement au cours de l'été et de l'automne. Quelques ajustements sont apportés au fur et à mesure, puisqu'une telle implantation nécessite une adaptation de la part des parties et du personnel du Tribunal. La collaboration de tous les acteurs est essentielle pour obtenir l'adresse courriel de chacun des signataires. Le 30 novembre 2020, le Tribunal diffuse un message sur son site Web pour informer sa clientèle que les documents d'entente conclus dans le cadre d'une conciliation (accords, transactions et désistements) seront dorénavant transmis par la plateforme de signature électronique ConsignO Cloud, et ce, dans toutes les divisions. Le Tribunal encourage son utilisation, mais continue de transmettre les documents par la poste aux personnes qui ne possèdent pas une adresse courriel.

### Avantages pour les parties

En plus d'être convivial, le service de signature électronique :

- facilite la signature des ententes puisqu'il n'est plus nécessaire de disposer d'une imprimante ou d'un numériseur;
- permet de recevoir, en temps réel, des documents prêts à signer par chaque signataire;
- diminue les délais et simplifie les suivis pour l'ensemble des intervenants;
- permet d'établir un ordre de priorité des signatures;
- permet de soumettre le projet à un approbateur avant qu'il ne soit transmis aux parties pour signature;
- facilite l'accès aux documents d'entente finaux signés par toutes les parties;
- réduit l'utilisation du papier conformément aux principes de développement durable;
- favorise le respect des mesures sanitaires en réduisant la transmission par voie postale.

# Simulation d'un processus de signature électronique

## Étape 1 – Préparation du projet d'entente

Dès l'entente validée, le projet est transmis par le personnel du Tribunal via la plateforme ConsignO Cloud qui convertit automatiquement le projet en fichier PDF sécurisé.

## Étape 2 – Transmission du projet d'entente

Trois options sont possibles pour la transmission du projet d'entente. Le conciliateur informe chaque partie de l'option retenue pour sa situation. Si des modifications au projet sont nécessaires, l'intervenant (approbateur, représentant, signataire) doit contacter le conciliateur ou la conciliatrice, car elle est la seule personne autorisée à effectuer des changements.

### 1<sup>re</sup> option – Transmission préalable à un approbateur

Le projet d'entente peut être préalablement transmis à un approbateur désigné par une partie. La plateforme génère alors un courriel à cette personne afin d'obtenir son approbation. Lorsque les approbateurs désignés par les parties ont approuvé le projet d'entente, la plateforme génère ensuite un courriel à l'ensemble des signataires pour les inviter à signer.

Bonjour (NOM DE L'APPROBATEUR),

Votre approbation est requise pour le projet "**Entente**" préparé par Tribunal administratif du travail.

Vous devez approuver le projet de signature **au plus tard le 28 février 2021**.

Afin de visualiser puis approuver le projet, veuillez suivre les instructions sur la page suivante :

<https://tat-gouv.consigno.com/client/login?t=f4adddd2abd989db0ab96c3365b0ff041fca4518c9f4c670922767e189a3a845&lang=fr>

Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec :

**Tribunal administratif du travail**  
[gisele.adam@tat.gouv.qc.ca](mailto:gisele.adam@tat.gouv.qc.ca)

### 2<sup>e</sup> option – Transmission préalable à un représentant

Le projet d'entente peut être transmis à un représentant afin d'obtenir sa signature sur le document avant que son client ne le reçoive. Le personnel du Tribunal établit alors un ordre de priorité. Le représentant reçoit un courriel l'invitant à signer le projet d'entente. Lorsque tous les représentants l'ont approuvé et signé, la plateforme génère automatiquement un courriel aux autres signataires pour les inviter à signer.

Bonjour (NOM DU REPRÉSENTANT),

Votre signature est requise sur un document du projet "**Entente**" préparé par Tribunal administratif du travail.

Vous devez l'approuver et le signer **au plus tard le 28 février 2021**.

Afin de visualiser puis signer le document, veuillez suivre les instructions sur la page suivante :

<https://tat-gouv.consigno.com/client/login?t=7319479157520506bd23ed613a9c4e04603a275ad99d4180b13d75f5e122b28a&lang=fr>

Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec :

**Tribunal administratif du travail**  
[gisele.adam@tat.gouv.qc.ca](mailto:gisele.adam@tat.gouv.qc.ca)

### 3<sup>e</sup> option – Transmission simultanée à tous les signataires

Le projet d'entente peut être transmis simultanément à tous les signataires, sans ordre de priorité. Ils reçoivent un courriel les invitant à approuver et à signer le document d'entente.

Bonjour (NOM DU SIGNATAIRE),

Votre signature est requise sur un document du projet "**Entente**" préparé par Tribunal administratif du travail.

Vous devez l'approuver et le signer **au plus tard le 28 février 2021**.

Afin de visualiser puis signer le document, veuillez suivre les instructions sur la page suivante :

<https://tat-gouv.consigno.com/client/login?t=4482d82387e91ea18c994c703f90dcaadb921cd9d036d9b813448c34cf5dcf8a&lang=fr>

Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec :

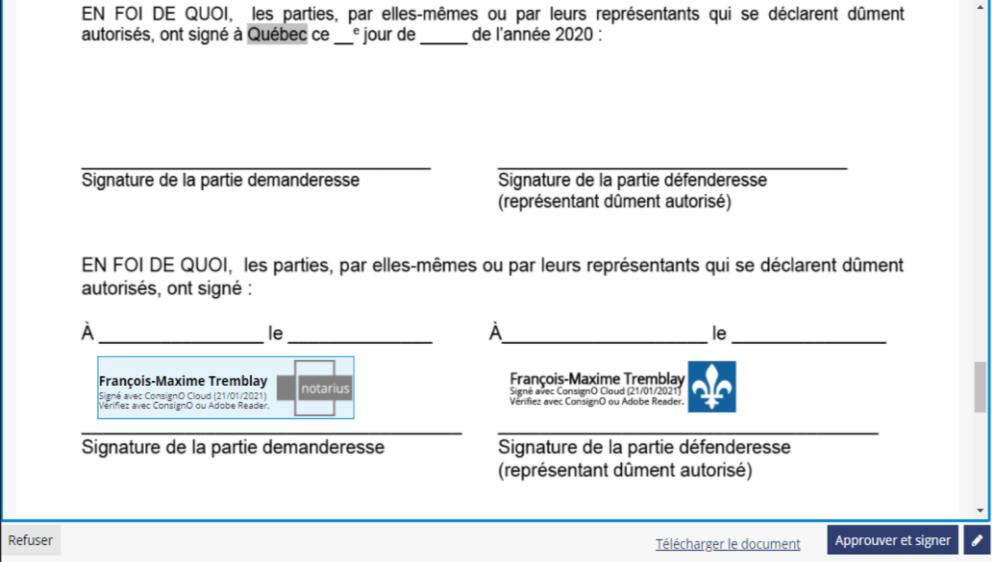
**Tribunal administratif du travail**  
[gisele.adam@tat.gouv.qc.ca](mailto:gisele.adam@tat.gouv.qc.ca)

### Étape 3 – Facteurs d’authentification

Pour renforcer la sécurité, deux facteurs d’authentification sont possibles. Lorsque l’intervenant (approbateur, représentant, signataire) reçoit le lien hypertexte pour accéder au document, il doit inscrire un code ou la réponse à une question de sécurité (secret partagé). Chaque partie est invitée à déterminer la meilleure option avec le conciliateur ou la conciliatrice, selon sa situation.

<p><b>Code SMS</b></p>	<p>Un code est transmis par message texte (SMS) et doit être inscrit dans l’espace prévu à cette fin.</p>	
<p><b>Secret partagé</b></p>	<p>Un lien permettant l’accès à la plateforme est transmis par courriel. Pour y accéder, l’intervenant doit répondre à une question de sécurité.</p>	

### Étape 4 – Approbation et signature des documents d’entente

<p><b>Approbation et signature</b></p>	<p>Après la connexion à la plateforme, le document s’affiche. Si le tout est conforme, l’intervenant (approbateur, intervenant ou signataire) peut appuyer sur le bouton « Approuver » ou « Approuver et signer ».</p> 
----------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Étape 5 – Téléchargement des documents finaux (entente signée et journal d’audit)

Une fois que l’ensemble des parties a procédé à la signature de l’entente, la plateforme génère automatiquement un courriel à tous les intervenants (approbateurs, représentants et signataires) les invitant à télécharger les documents finaux (entente signée et journal d’audit) pour conservation. À noter que le journal d’audit généré par la plateforme doit être conservé afin de prouver la fiabilité du processus de signature.

<p><b>Document final et journal d’audit</b></p>	
-------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Entente

pour (NOM DU SIGNATAIRE)

Le document final du projet de signature Entente est maintenant prêt à être téléchargé.

Le téléchargement du document devrait débiter automatiquement.

Si cela n'est pas le cas vous pouvez utiliser le lien suivant pour [télécharger le document final](#).

Vous pouvez utiliser le lien suivant pour [télécharger le journal d'audit](#).

Pour plus d'informations : [Foire aux questions sur la sécurité de ConsignO Cloud](#)